

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue le 11 novembre 2010, à 19h30 au 47, rue de l'Église à Lac-des-Seize-Îles.

Sont présents : Luc Lamond, maire  
Denis Charlebois, conseiller siège no 1  
George Calder, conseiller siège no 2  
Françoise Tassé, conseillère siège no 3  
René Pelletier, conseiller siège no 4  
Richard Lessard, conseiller siège no 5  
France Robillard Pariseau, conseillère siège no 6

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur Luc Lamond. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Luce Bergeron est aussi présente.

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

La séance ordinaire est ouverte à 19h30 par le maire Luc Lamond, La directrice générale et secrétaire-trésorière, Luce Bergeron fait fonction de secrétaire. Le maire Luc Lamond informe le public du décès de monsieur Roger Cossette Ancien secrétaire-trésorier de la municipalité et demande une minute de silence.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour. La conseillère France Robillard Pariseau demande de présenter un avis de motion à l'item 5 h).  
Proposé par la conseillère Françoise Tassé et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.11.211 D'ACCEPTER l'ordre du jour, tel que présenté avec l'ajout mentionné ci-dessus.

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Les membres du conseil ont reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 octobre 2010. Le conseiller George Calder a pris connaissance du procès-verbal et est en accord avec les décisions.

Proposé par le conseiller Richard Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.11.212 D'ACCEPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 octobre 2010, tel que présenté.

### **4. QUESTION D'ORDRE FINANCIER**

#### **a) Approbation des comptes**

Les membres du conseil ont reçu et pris connaissance de la liste des comptes mensuels.  
Proposé par la conseillère France Robillard Pariseau et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.11.213 QUE le registre des comptes se référant aux nos de chèque 9632 à 9677 les dépôts de salaire et le bordereau de transmission totalisant la somme de 152 243.14\$ soient et sont acceptés. En conséquence, il est ordonné de procéder au paiement des dits comptes.

## **b) État des revenus et des dépenses**

Un état sur les revenus et dépenses a été remis aux membres du conseil pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre 2010.

## **5. AFFAIRES NOUVELLES ET/OU À SUIVRE**

### **a) Lecture et adoption du règlement numéro 121-6**

RÈGLEMENT NUMÉRO 121-6

Modifiant le titre de la section 2.10.3 du règlement 121 «Régie interne relatif aux permis et certificats»

Attendu que le conseil municipal désire modifier le règlement numéro 121, relatif à la régie interne relatif aux permis et certificats, plus précisément le titre de la section 2.10.3 ;

Attendu qu'un avis de motion a été donné par la conseillère Françoise Tassé, lors de la séance ordinaire du 14 octobre 2010 ;

EN conséquence, il est proposé par la conseillère Françoise Tassé et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.11.214

QUE le Conseil municipal ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit, à savoir ;

#### **Article 1.**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **Article 2.**

Le titre de la section 2.10.3 –Infraction et pénalité- est abrogé pour être remplacé par ce qui suit :

«Article 2.10.3  
Pouvoir de l'inspecteur municipal»

#### **Article 3.**

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

---

Luc Lamond,  
Maire

---

Luce Bergeron,  
Directrice générale et s.t.

## **b) Avis de motion**

Avis de motion est donné par la conseillère France Robillard Pariseau afin d'adopter un règlement concernant la collecte des ordures et des matières recyclables à une prochaine séance ou à une séance subséquente

## **c) Avis de motion**

Avis de motion est donné par le conseiller René Pelletier afin d'adopter un règlement concernant la politique de gestion contractuelle à une prochaine séance ou à une séance subséquente.

**d) Entente avec la MRC des Laurentides- PGMR Village**

Considérant que le Conseil municipal désire signer une entente avec la MRC des Laurentides pour la collecte, la disposition au R.I.D.R. et l'enfouissement des matières résiduelles, au Village ;

Considérant qu'il serait avantageux que la municipalité de Lac-des-Seize-Îles puisse s'intégrer à la MRC des Laurentides, lors des collectes qui seront effectuées dans les municipalités de Montcalm, Barkmere et Arundel ;

Considérant que cette entente débiterait le 1<sup>er</sup> juillet 2011 ;

Considérant qu'il y aura trente-six (36) collectes d'ordures ménagères et vingt-six (26) collectes de matières recyclables annuellement durant l'entente ;

Considérant que la municipalité demande d'être facturé à la tonne et de partager les coûts à la porte (125) ;

Il est proposé par le conseiller Richard Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.11.215

DE mandater la directrice générale et secrétaire-trésorière, Luce Bergeron à effectuer les démarches nécessaires auprès de la MRC des Laurentides pour le Programme de gestion des matières résiduelles (PGMR);  
D'AUTORISER le maire Luc Lamond et la directrice générale et secrétaire-trésorière Luce Bergeron à signer pour et au nom de la municipalité, ladite entente avec la MRC des Laurentides.

**e) Entente avec la municipalité de Wentworth-Nord - PGMR Sud**

Considérant que le contrat pour la collecte des matières résiduelles se termine le 31 décembre 2010 ;

Considérant que la municipalité de Lac-des-Seize-Îles a demandé à la municipalité de Wentworth-Nord d'intégrer le secteur Sud pour la collecte des matières résiduelles ;

Considérant que la municipalité de Wentworth-Nord a fait les appels d'offre incluant les 151 propriétés accessibles par chemin, au secteur Sud ;

Considérant qu'il est plus avantageux de partager le coût au tonnage et par le nombre de porte avec une autre municipalité ;

Il est proposé par la conseillère France Robillard Pariseau et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.11.216

D'AUTORISER le maire Luc Lamond et la directrice générale et secrétaire-trésorière Luce Bergeron à signer pour et au nom de la municipalité, ladite entente avec la municipalité de Wentworth-Nord.

**f) Contrat de gré à gré- Les services RC Miller**

Considérant que le contrat pour la collecte des matières résiduelles se termine le 31 décembre 2010 ;

Considérant que l'entente avec la MRC des Laurentides débutera le 1<sup>er</sup> juillet 2011 ;

Considérant que la municipalité doit maintenir le service de collectes des matières résiduelles entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2011 ;

Considérant que nous avons demandé et reçu un prix de « Les services R.C. Miller » soit un montant de 12 325\$, taxes en sus ;

Considérant que l'entrepreneur passe sur notre territoire pour effectuer la collecte dans la municipalité de Montcalm ;

Par ces faits, il est proposé par le conseiller René Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.11.217

D'AUTORISER le maire Luc Lamond et la directrice générale et secrétaire-trésorière Luce Bergeron à signer pour et au nom de la municipalité, le contrat pour la collecte des matières résiduelles entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2011.

**g) Rapport du maire sur la situation financière**

Le maire Luc Lamond fait la lecture du rapport sur la situation financière. Le rapport sera disponible sur le site web de la municipalité et sera publié dans un journal local.

**h) Avis de motion**

Avis de motion est donné par la conseillère France Robillard Pariseau afin d'adopter un règlement permettant la circulation de véhicules hors route sur le chemin Millette, à une prochaine séance ou à une séance subséquente.

**6. COMMUNIQUÉS DE CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance particulière

**7. QUESTIONS DIVERSES**

**a) Assurance- Évaluation du Centre Marcel-Tassé**

Considérant que le conseil municipal a fait évaluer le Centre Marcel-Tassé et le coût de remplacement de cet immeuble est de 1 347 800\$ alors que le montant couvert est de 666 797\$;

Considérant qu'afin de profiter de la dérogation à la règle proportionnelle, il faudrait faire l'ajustement ;

Considérant que le coût des assurances augmentera ;

Il est proposé par la conseillère Françoise Tassé et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.11.218

DE mandater la directrice générale et secrétaire-trésorière, Luce Bergeron à confirmer la demande d'ajustement de la valeur de l'immeuble afin de respecter l'évaluation au montant de 1 347 800\$, auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec.

**b) Entente «Croix Rouge»**

Considérant qu'il y aurait lieu de renouveler la lettre d'entente pour le service aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge ;

Considérant que cette entente est valide pour une période de trois (3) ans et entre en vigueur à la date de signature par les représentants de la municipalité ;

Considérant que la municipalité s'engage à verser une contribution annuelle de 100\$ pour l'année 2010, 125\$ pour 2011 et 150\$ pour 2012 ;

Il est proposé par le conseiller Richard Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.11.219

D'AUTORISER le maire Luc Lamond et la directrice générale et secrétaire-trésorière Luce Bergeron à signer pour et au nom de la municipalité la lettre d'entente de service aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge ;  
DE transmettre un chèque au montant de 100\$ pour la contribution annuelle 2010.

**c) Album du 50<sup>e</sup> de la Paroisse**

Considérant que les Éditions Louis Bilodeau et fils nous offrent l'opportunité de faire l'achat des 25 volumes sur le 50<sup>e</sup> anniversaire de la Paroisse ;

Considérant que le coût de chaque volume est de 10\$, plus les frais de livraison ;

Il est proposé par le conseiller René Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.11.220

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière Luce Bergeron à faire l'achat de 25 volumes à 10\$ l'unité auprès des Éditions Louis Bilodeau et fils.

**d) Activités financières et d'investissement de la municipalité**

Considérant que le vérificateur avait reporté un revenu de 238 652\$ à la fin de l'année 2009 ;

Considérant que ce montant aurait servi à rembourser le montant de la taxe d'accise 2005-2009 si la réalisation des projets auraient excédé la date du limite de la reddition des comptes, soit le 1<sup>er</sup> septembre 2010 ;

Considérant que la reddition des comptes a été approuvée par la Direction générale des infrastructures le 21 septembre 2010 ;

Considérant que le solde de 14 321\$ a été déposé dans le compte bancaire de la municipalité le 12 octobre 2010 ;

Considérant que le montant de 238 652\$ est affecté au budget de l'année financière 2010 ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller René Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.11.221

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière Luce Bergeron à inscrire le montant de 238 652\$ dans le budget de l'année 2010.

**e) Préparation du terrain, conduite d'eau et puits- Aire de repos**

Considérant que le conseil municipal désire débiter les travaux de préparation pour l'implantation de l'aire de repos, de la conduite d'eau et du puits ;

Considérant que ces travaux de remblais et de déblais seront exécutés sur la partie des lots 35-3 et 35-2 du rang I;

Considérant que le matériel requis pour le remblai de l'emplacement du Pavillon sera pris sur le chemin Tassé, dans la partie étroite après le no civique numéro 1 ;

Par ces faits, il est proposé par le conseiller René Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.11.222

DE retenir les services de Gilbert Miller et Fils Ltée pour effectuer les travaux de déblais et remblais au coût de 7500\$ taxes en sus, tel que décrit dans le plan d'implantation, préparé par Jean-Marc Coursol, architecte.  
De faire exécuter les travaux pour une conduite d'eau et un puits de surface.

**f) Mandat à Jean-Marc Coursol, architecte- Chalet de services**

Considérant que la municipalité a retenu les services de Jean-Marc Coursol, architecte pour préparer un plan pour le Pavillon selon la résolution CM 2010.05.84 au montant de 8 200\$, taxes en sus ;

Considérant que la municipalité a autorisé des travaux d'ingénierie en structure et en électricité pour le Pavillon et une salle de toilette, selon la résolution CM 2010.10.195 au montant de 6 187\$ taxes en sus ;

Considérant que le conseil municipal désire retenir les services de Jean-Marc Coursol, architecte pour faire les plans et devis pour la construction d'un chalet de service qui abritera un espace pour les toilettes ;

Considérant que des travaux d'ingénierie pour la structure, la mécanique et l'électricité seront requis pour le chalet de services au coût de 4 570\$, taxes en sus incluant deux visites de chantiers ;

Considérant la préparation des plans et devis et les appels d'offre ainsi que les visites de chantier et la surveillance des travaux, nécessite des coûts additionnels tels que décrit dans le projet pavillon et chalet de services dans le dossier numéro 10-189, tel que présenté par Jean-Marc Coursol, architecte ;

Par ces faits, il est proposé par le conseiller René Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.11.223

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière, Luce Bergeron, à retenir l'offre de services de Jean-Marc Coursol, architecte pour montant de 12 455,50\$ taxes en sus.

**g) Fonds des Laurentides pour les arts et les lettres**

Considérant qu'une séance d'information est prévue le 19 novembre 2010 à 10h à la gare de Saint-Jérôme, sur les volet I et II ;

Il est proposé par le conseiller Richard Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.11.224

DE mandater la conseillère France Robillard Pariseau à assister à cette rencontre, les frais de déplacement et de repas seront remboursés sur présentation de pièces justificatives ;

**8. RAPPORT DU MAIRE**

Le maire Luc Lamond informe les membres du conseil et le public sur divers sujets.

**9. PAROLE AUX CITOYENS**

La parole est donnée aux citoyens.

**10. CLÔTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Sur une proposition du conseiller Richard Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.11.225

De lever la séance ordinaire, il était 21h03.

\_\_\_\_\_  
Luc Lamond,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Luce Bergeron, D.G.  
et Secrétaire-trésorière

LISTE DES DÉBOURSÉE PRÉSENTÉE À LA SÉANCE DU CONSEIL DU 11 NOVEMBRE 2010			
FOURNISSEURS	DESCRIPTION	CHÈQUE	MONTANT
Bell Canada	Ligne 1-800	9632	34.20 \$
Hydro-Québec	Éclairage des rues	9633	1 601.59 \$
Bell Canada	Communication Centre - organismes - débarc.	9634	541.99 \$
Gilbert Miller et Fils Ltée	Retenu de contrat / contrat secteur Gagné	9635	5 020.78 \$
Club Étoile du Nord Inc.	Subvention Organisme	9636	175.00 \$
Ressource Communautaire Sophie	Subvention Organisme	9637	378.00 \$
Soupe populaire Vallée St-Sauveur	Subvention Organisme	9636	250.00 \$
France Robillard	Déplacements / congrès FQM	9639	1 275.90 \$
Visa Desjardins	Four. de bureau / souper employés/conseil	9640	772.06 \$
Luce Bergeron	Déplacements - remb. Frais colloque 2010	9641	112.41 \$
Louis Paquette	Remboursement clé débarcadère	9642	100.00 \$
MCA International	Conteneur de remisage	9643	3 329.81 \$
Centre de pompe Villemare Inc.	Filtreurs eau centre	9644	43.46 \$
Carmen Bouchard	Remb. Réparation violoncelle	9645	90.30 \$
Excavation Constantineau	Réfection espace vert sud	9646	101 122.01 \$
Bell Mobilité	Téléphone cellulaire	9647	49.22 \$
Soc. Canadienne des postes	Timbres	9648	133.19 \$
Brian Bates	Remboursement clé débarcadère	9649	100.00 \$
Dorianne Ares	Journée culturelle / paiement final	9650	1 000.00 \$
Éric Desautels	Déplacements	9651	24.57 \$
<b>TOTAL DES DÉBOURSÉS AU 31 OCTOBRE 2010</b>			<b>116 154.49 \$</b>
Revenu Québec	D.A.S. Provincial	9652	4 876.40 \$
Revenu Canada	D.A.S Fédéral	9653	2 135.49 \$
Bell Canada	Téléavertisseurs	9654	25.04 \$
<b>TOTAL DES DÉBOURSÉS AU 4 novembre 2010</b>			<b>7 036.93 \$</b>
Date	Numéros de dépôt		
Au 31 octobre 2010	503018 @ 503039		9 785.53 \$
Au 4 novembre 2010	503039 @ 503050		5 044.07 \$
<b>TOTAL DES DÉPÔTS DIRECTS</b>			<b>14 829.60 \$</b>
DEMANDE D'AUTORISATION PRÉSENTÉ À LA SÉANCE DU 11 novembre 2010			
FOURNISSEURS	DESCRIPTION	CHÈQUE	MONTANT
Brushési, Toulouse, Brassard S.E.N.C.	Huissier en justice	9655	117.06 \$
Marc Coté	Coupe d'arbres	9656	395.06 \$
Les entreprises Lumitech	Rép. lumière Centre	9657	531.36 \$
Équipe Laurence	Surv. réaménagement quai sud	9658	2 201.06 \$
Esso l'impérial	Huile Centre / débarcadère	9659	1 029.13 \$
Génivar	Préparation plan et devis /quai sud	9660	1 297.72 \$
Hakim Hani, inspecteur	Déplacements/rem. Bottes travail	9661	192.71 \$
H. Dagenais et Fils Inc.	Clés centre	9662	18.19 \$
Lac-des-Seize-Îles Station	Propane cuisine / aliments	9663	253.03 \$
Annulé		9664	
Luce Bergeron, D.G.	Déplacements	9665	114.75 \$
Lucille Pelletier	Livre Bibliothèque	9666	49.20 \$
Les Machineries St-Jovite	pièces ent. clignotants/bouées	9667	274.73 \$
Pierre Mercil	Trappeur pour castors	9668	209.00 \$
Matériaux McLaughlin Inc.	Pièces pour réparation	9669	277.91 \$
M.R.C. des Pays-D'en-Haut	Tenue à jour / Évaluation	9670	1 737.47 \$
Petite caisse	Timbres /cadenas /	9671	342.62 \$
RCI Environnement	Serv. De vidange et recyclage	9672	1 771.58 \$
Fédération Qué. Des Municipalités	Dicom	9673	185.95 \$
Valois, Boutin & Besner	Servitude	9674	112.88 \$
Ville de Ste-Adèle	Dossiers soumis à la cours	9675	401.73 \$
Toilettes Québec	Location toilettes	9676	62.09 \$
Prévost, Fortin & D'aoust - avocats	Dossiers soumis	9677	2 646.89 \$
<b>Total de la demande d'autorisation d'achats</b>			<b>14 222.12 \$</b>

Déboursés au 31 octobre 2010	116 154.49 \$
Dépôts directs au 31 octobre 2010	9 785.53 \$
Déboursés au 11 novembre 2010	7 036.93 \$
Dépôts directs au 4 novembre 2010	5 044.07 \$
<b>Grand Total :</b>	<b>152 243.14 \$</b>
Je certifie, par la présente, que les crédits sont disponibles pour couvrir les dépenses,	
<hr/> Luce Bergeron, D. G et Sec.-très.	

Fin liste d'achat 11 novembre 2010.